

AVIS AU PUBLIC

REPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calais

Le public est informé que, par arrêté en date du 29 septembre 2021, Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers a prescrit l'annulation de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calais.

Suite à l'avis émis par la Mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France, l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calais, prévue initialement du lundi 04 octobre 2021 au vendredi 05 novembre 2021 inclus, est reportée à une date ultérieure.

Les modalités d'organisation d'une nouvelle enquête publique seront définies par arrêté communautaire ultérieur.

Un avis au public faisant connaître le report de l'enquête publique sera publié dans les annonces légales des journaux « La Voix du Nord » et « Le Nord Littoral ».

Cet avis ainsi que l'arrêté sont affichés au tableau d'affichage légal de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers et de la commune de Calais et sont publiés sur le site internet de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers (<https://www.grandcalais.fr/linstitution-2/publications/>) et sur le site internet de la commune de Calais (<https://www.calais.fr/fr/Ville-de-Calais/la-mairie/vie-municipale/enquetes-publiques>).